

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**NOTE DE SYNTHESE RELATIVE AU RAPPORT AU
CONSEIL DE TERRITOIRE**

■ **Demande de subvention d'investissement dans le cadre du financement de l'opération Schéma Directeur Métropolitain d'Assainissement**

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses opérations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Descriptif de l'opération concernée :

L'opération consiste en la réalisation d'études de schéma directeur d'assainissement métropolitain : L collecte de données, état des lieux et diagnostic de fonctionnement, mise à jour des plans réseaux, campagnes de mesures, bilan de fonctionnement, programme de travaux ...

Ces études permettront à la collectivité de définir un programme pluriannuel et hiérarchisé de travaux et d'actions destinés à obtenir la conformité règlementaire et à améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement collectifs des eaux usées.

Les enjeux de cette opération sont d'ordres financiers (maintien ou obtention des primes pour épuration de l'Agence de l'Eau), et environnementaux (suppression des pollutions des milieux récepteurs).

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière et à signer tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 5 millions euros HT.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
Agence de l'Eau RMC	80 %	4 000 000,00 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	20 %	1 000 000,00 euros